



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 17 novembre 2025

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine, MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, BLANDIN Patrice, GIRARD Jean, PERRIER Bertrand, BRAISAZ Jean-Pierre

Absent :

Excusés : MM. BALCAEN Stéphane, CHALONS Arnaud

Pouvoir :

Secrétaire : M. BLANDIN Patrice

Le maire ouvre la séance à 19h10, présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 25 septembre 2025. Le procès verbal est approuvé par tous les membres présents.

Le maire reprend l'ordre du jour du conseil et demande à ce que soit retiré le point sur la santé obligatoire car ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil après avis du comité social territorial qui se réunira le 27 novembre 2025.

M BLANDIN Patrice est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Membres présents : 6 votants : 6

✓Avenant au marché de sécurisation du chef lieu.

Concernant les travaux de sécurisation du chef lieu, les entreprises choisies ont permis de réaliser une économie d'environ 19 000 € correspondant au reliquat de la subvention obtenue auprès de la région. La commune a dès lors deux options, soit s'arrêter là, soit d'utiliser ce reliquat en s'appuyant sur le projet de l'atelier des Cairns qui avait prévu une phase de rénovation devant la Mairie école. Sur cette base, le maire a demandé au Maître d'œuvre de proposer quelques améliorations, notamment en terme d'aisance routière pour les cars, et d'esthétique (arbre, béton désactivé). Ce chantier sera réalisé par la société EVS déjà partenaire du marché, sous l'autorité du maître d'œuvre.

Pour un total TTC de 23 630,17 €. Les travaux pourraient débuter début décembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**:

- **Approuve le devis d'un montant de 19 691,81 € HT**
- **Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.**

✓Virements de crédits

Le maire rappelle que lors du budget 2025, la commune avait voté la fongibilité asymétrique des crédits à hauteur de 7,5 % maximum de chaque section, il informe qu'à ce titre il a dû procéder à 3 virements de crédits depuis le dernier conseil afin d'ajuster certains comptes.

Ces informations n'appelant pas de vote et aucune question n'étant soulevée, le point suivant est abordé.

✓OAP Villard Mavin

Le maire rappelle au conseil municipal qu'au PLU approuvé en 20217, la commune a positionné une OAP au hameau de Villard Mavin (classement AUb). Ce projet était conditionné par la mise en place du réseau d'assainissement collectif par le service gestionnaire. Cette OAP devait permettre de construire 6 à 10 logements sur 2 900 m². Pour ce faire, la commune avait sollicité l'EPFL pour l'acquisition des parcelles nécessaires à ce projet. Une convention avait été signée et une délibération (201911D30) avait été prise en novembre 2019. Ce projet, n'a pas voir le jour à l'époque, suite aux désistements des vendeurs.

La commune souhaite réactiver cette demande car désormais, la plupart d'entre eux acceptent de vendre leurs terrains à la commune et des tractations sont en cours.

Un accord a été trouvé avec Mme PALBRAS et l'EPFL pour un terrain à Villard Mavin.

Cette nouvelle convention avec l'EPFL sera de 8 ans à un taux de portage de 3 % à annuités constantes, l'objet étant de rendre ces terrains constructibles. Pour mémoire, à l'époque le SCOT demandait une densité à l'hectare, d'autant qu'une ZAP, Zone Agricole Protégée a été créée juste au dessus. La commune ne pouvant pas financièrement acheter les terrains aux propriétaires a fait à nouveau appel à l'EPFL pour la négociation et le portage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL, pour le projet de l'OAP au hameau Villard Mavin**
- **Autorise le Maire à signer cette convention**

✓Subvention école de ski

Pour janvier 2026 l'équipe pédagogique proposait une classe de neige aux élèves de la commune soit, 5 jours pour les élèves de la classe élémentaire et 3 jours pour ceux inscrits en maternelle soit 28 enfants.

Le projet initial prévoyait une participation de 1 400 € de la part de la mairie.

Après concertation avec l'équipe pédagogique, l'association des Parents d'élèves et la mairie et aux vues des dépenses régulières de la commune pour l'école (cours de piscine, ordinateurs, mobilier renouvelé, fournitures scolaires ...) un montant minoré a été arrêté.

Il a aussi été convenu qu'en cas de sollicitation financière de la commune, la mairie doit être prévenue dans les meilleurs délais et non mise devant le fait accompli.

Le maire, après concertation avec les membres de la Tirelire et l'équipe pédagogique, propose une participation pour cette sortie exceptionnelle de 980 € soit 35 € par enfant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de verser à la Tirelire des élèves de Cléry, la somme de 980 €**

✓Autorisation de stationnement (taxi)

Un habitant souhaite pouvoir, exercer en tant que taxi. Il n'a pas besoin de stationnement car il souhaite déposer son taxi sur un emplacement privé. Il s'agit donc de créer une ADS, en établissant un arrêté fixant le nombre d'ADS sur la commune. L'administré doit déposer un dossier avec toutes ses pièces (copie carte professionnelle, papier du véhicule, CNI, titre de permis de conduire), une fois ce dossier validé il faudra prendre un arrêté d'autorisation de stationnement.

L'ADS est attribuée pour 5 ans, renouvelable et non cessible.

Cette information ne déclenche aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

✓Questions diverses

Le maire soumet quelques points :

- Vente four Villard Mavin

Le maire rappelle que la commune s'était portée acquéreur du four de Villard Mavin pour un montant de 2000 €. L'acte authentique aura lieu dans quelques jours.

- OAP Chef lieu

Par ailleurs, le maire annonce qu'une réunion aura lieu dans quelques jours au sujet de OAP du chef lieu, M. PEISSEL souhaitant une modification du PLU afin de créer 4 logements. Il a fourni un dossier en ce sens comportant une micro station. Un compromis est recherché.

Pour rappel, la modification du PLU coûterait entre 5 à 6 000 € et nécessiterait une enquête publique.

- L'extension de l'Aérodrome

Le maire explique qu'une enquête publique a lieu depuis le 6 novembre et ce jusqu'au 6 décembre 2025 à Tournon. La modification de l'aérodrome de Tournon signifiera que 13 hélicoptères évolueront dans nos airs au lieu des 3 actuels.

La commune s'inquiète des nuisances futures tant sonores qu'en terme de pollutions et s'interroge sur l'intérêt réel pour la collectivité.

- Bâtiment technique

Une sanitaire et un local de repos/vestiaire sont en cours de réalisation. La fenêtre a été posée, la dalle coulée, enduit et peinture des murs effectuées, la partie sanitaire est en cours d'installation. Commande va être passée à la société AQUATIRUS pour le système de filtration qui sera installée après réalisation d'une tranchée.

- Remplacement chauffage école

Le dossier n'est plus à l'ordre du jour et a été abandonné pour des raisons de coûts et de faisabilité.

- Granges Longues.

Une réunion est prévue le 1er décembre avec l'équipe de l'architecte Mme RONDON, Mme BLIN architecte des Bâtiments de France, le CAUE M. VALLET et M. Jean GIRARD pour la restitution sur les études concernant le projet des Granges Longues.

- DICRIM

Le DICRIM ci sera distribué ces jours ci.

- Plan extincteurs.

Les extincteurs vont être mis en place

- Formation premiers secours.

Il n'a pas été possible de trouver une date pour l'instant. Le maire va relancer l'animateur de la formation.

- Questions du public

Poubelles enterrées : Un habitant de Cléry signale que des poubelles enterrées ont été installées récemment à Verrens. Ces molochs génèrent un bruit terrible quand elles sont installées près des

habitations. Il demande si la commune a décidé d'en installer sur Cléry. Le maire répond que la commune n'a pas choisi cette solution.

Bassins

A terme Arlysère va installer des compteurs sur chaque bassin. Dès l'instant qu'un compteur est installé sur un bassin, la commune est responsable de l'installation en aval du compteur : tuyauterie robinet et bassin lui-même. Jusqu'à présent la commune n'était responsable que de l'entretien des dits bassins, et en cas de problématique sur l'eau la SAUR pouvait être sollicitée, désormais la charge incombera à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,
Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Le secrétaire de séance
Patrice BLANDIN

